

ANNEXE 10- MODALITES SUR POSTE DE DIRECTION et REINSCRIPTION SUR LISTE D'APTITUDE DE DIRECTION

Ce document s'applique hors écoles spécialisées et d'application et école à classe unique, c'est-à-dire concerne les écoles 2 classes et plus.

SITUATION N° 1

Je suis inscrit(e) sur la liste d'aptitude de directrice/directeur d'école 2024, 2025 ou 2026 sur le RHONE sur un poste de direction d'école de deux classes et plus.



Je peux me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus)

Pour Les directions « vivier » (100% Déchargée, REP-REP+ déchargée à 50%) je dois avoir été validé au préalable par la commission (PAP) pour être nommé à titre définitif. Sinon, je serai nommé(e) à titre provisoire

SITUATION N° 2

Je suis inscrit(e) sur la liste d'aptitude de directrice/directeur d'école 2024, 2025 ou 2026 d'un autre département sur un poste de direction d'école de deux classes et plus.



J'informe la DSDEN du RHONE de mon inscription sur la liste d'aptitude de directrice/directeur d'école. Je peux porter mes vœux sur les postes de direction (voir situation 1)

SITUATION N° 3

J'ai été inscrit(e) avant 2024 sur une liste d'aptitude de directrice/directeur d'école du département ou d'un autre département que celui où je souhaite me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école de deux classes et plus et j'ai déjà exercé les fonctions de directrice/directeur d'école pendant 3 ans.



J'ai déjà exercé les fonctions de directrice/directeur d'école pendant au moins 3 ans alors je peux me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus), toutefois **je devrai solliciter ma réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directrice/directeur d'école dans le cadre du mouvement intra-départemental**

SITUATION N°4

J'ai été inscrit(e) avant 2024 sur une liste d'aptitude de directrice/directeur d'école du RHONE ou d'un autre département et plus et je n'ai pas exercé les fonctions de directrice/directeur d'école pendant 3 ans.



J'ai exercé les fonctions de directrice/directeur d'école moins de 3 ans les fonctions de directrice/directeur d'école alors je ne pourrai pas être affecté(e) à titre définitif sur un poste de direction d'école de deux classes et plus.

SITUATION N°5

Je n'ai jamais été inscrit(e) sur une liste d'aptitude de directrice/directeur d'école.



Je ne pourrai pas obtenir d'affectation à **titre définitif** sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus). Je peux être affecté(e) à titre provisoire